

## Évaluations de la gouvernance

Le conseil évalue l'efficacité du CA, de chacun de ses membres, des présidents et présidentes (président ou présidente, vice-président ou vice-présidente, présidents et présidentes des comités) ainsi que des comités du conseil dans le cadre d'évaluations périodiques du rendement. Le conseil approuve les objectifs de rendement annuels du président et chef de la direction et évalue sa performance annuelle par rapport aux priorités et aux objectifs approuvés.

### Évaluation du CA

Le conseil procède officiellement à une évaluation bisannuelle de la qualité de la gouvernance de l'organisation, laquelle englobe la performance du CA ainsi que des présidents et présidentes et des comités au cours de chaque année impaire. L'évaluation est réalisée par un tiers indépendant choisi par le comité de gouvernance d'entreprise et de révision. Tous les administrateurs et administratrices ainsi que certains membres de la haute direction, les principaux chargés de la surveillance et le secrétaire général ou la secrétaire générale sont invités à participer à ce processus. L'évaluation de la gouvernance est un point important à l'ordre du jour du séminaire de décembre, à l'occasion duquel les administrateurs et administratrices et les cadres de direction présents prennent connaissance des résultats de l'évaluation et se penchent sur les possibilités et les contraintes qui en découlent. Par la suite, le conseil adopte un plan d'action en bonne et due forme qui répond aux priorités convenues, lequel est exécuté par le comité de gouvernance d'entreprise et de révision avec l'aide du secrétaire général ou de la secrétaire générale.

Les activités d'évaluation de 2019 ont mis en évidence des points forts et des points à améliorer pour renforcer la performance de gouvernance. Les membres du CA et la haute direction ont été invités à participer afin d'établir ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré pour optimiser le rendement actuel ainsi que la culture et la dynamique du conseil. Dans le cadre de son engagement d'amélioration continue, le CA a fait un compte-rendu des conclusions et des recommandations du rapport d'évaluation et a établi des plans d'action pour faire passer la gouvernance de Co-operators au niveau supérieur. Le plan d'action convenu par le CA a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19; l'exécution du plan d'action et des mesures à prendre pour améliorer la performance du CA et des comités seront priorisés avec d'autres initiatives de gouvernance en 2022.

### Évaluation des comités

L'évaluation des comités du CA se fait parallèlement à l'évaluation du CA, sur une base bisannuelle au cours de chaque année impaire. Tous les administrateurs et administratrices peuvent participer à l'évaluation de l'efficacité des comités et de leur président ou présidente, dont les résultats sont communiqués au CA.

À titre de pratique exemplaire, les comités du conseil préparent un guide de référence et un plan de travail annuel qui guident l'orientation générale de leur travail, afin de bien remplir les fonctions prévues dans leur mandat respectif.

## Évaluation individuelle des administrateurs et administratrices

Chaque administrateur et administratrice participe au processus bisannuel d'évaluation individuelle ayant lieu toutes les années paires. Ce processus a pour but d'évaluer et de mesurer, en collaboration avec un tiers indépendant, l'efficacité et l'apport de chacun et chacune. À cet effet, chaque administrateur et administratrice remplit une autoévaluation et évalue le rendement de ses pairs. Le président et chef de la direction et certains membres de la haute direction y participent également afin de donner leur avis sur l'efficacité de chaque administrateur et administratrice. Un résumé confidentiel des résultats, incluant des comparaisons entre les scores et des commentaires qualitatifs, est ensuite transmis à chacun et chacune. Le président ou la présidente du CA en reçoit une copie et discute des résultats en privé avec l'administratrice ou administrateur concerné. Ensemble, ils élaborent un plan de formation et de perfectionnement individuel pour corriger les points à améliorer.

L'évaluation individuelle n'a pas eu lieu en 2020 ni en 2021 en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités de gouvernance.

## Évaluation du président ou de la présidente du CA

L'évaluation bisannuelle du président ou de la présidente a lieu parallèlement au processus d'évaluation individuelle. Elle tient compte des fonctions, des habiletés voulues, des qualités personnelles et des comportements nécessaires au poste. Les administrateurs et administratrices, le président et chef de la direction et certains membres de la haute direction prennent part au processus afin de donner leur avis sur l'efficacité du président ou de la présidente du conseil. Les résultats lui sont communiqués sous forme de résumé confidentiel. Il ou elle en discute ensuite avec le comité de gouvernance d'entreprise et de révision, afin que ces commentaires puissent servir à améliorer continuellement son efficacité ainsi qu'à des fins de formation et de perfectionnement.

Cette évaluation n'a pas eu lieu en 2020 ni en 2021 en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités de gouvernance. La reprise des évaluations sera envisagée en 2022 au même titre que d'autres priorités de gouvernance au moment d'établir le calendrier des évaluations de 2022.